



Appel à candidatures 2024 pour le conseil d'administration de la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste

Le comité des nominations de nouveaux candidats au conseil de la Coopérative d'électricité (Coop) de Saint-Jean-Baptiste vous encourage à envisager de soumettre votre candidature à un poste au conseil d'administration de la Coopérative.

La date limite de mise en candidature est le **15 avril 2024 à minuit**. L'élection des administrateurs aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en présentiel le **25 avril 2024 à la Salle Théâtre La Scène située au 300 Av. de la Concorde N, Saint-Hyacinthe, QC J2S 4N7**.

Deux postes d'administrateur sont à pourvoir cette année.

Vous pouvez soumettre votre candidature en déposant une demande de mise en candidature au plus tard dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, à l'aide du formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible à la Coopérative ou sur le site internet <https://www.coopsjb.com/la-cooperative/assemblee-generale/> ans la section [Mise en candidature](#).

Le processus de mise en candidature a pour but de veiller à ce que le conseil d'administration reflète la politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion de la Coopérative et dispose de l'expertise nécessaire au sein du conseil d'administration en termes de savoir-faire, savoirs et savoir-être. Pour 2023, nous souhaitons attirer particulièrement, mais non exclusivement, des candidats possédant des connaissances en gestion des risques, dans le domaine juridique, de l'énergie et des nouvelles technologies. Les connaissances du milieu municipal et agricole ainsi que les compétences en gestion financière et en gouvernance demeurent également importantes.

Une **réunion d'information** pour présenter le rôle d'un administrateur à la Coopérative se tiendra le **25 mars 2024 à 19h** par vidéoconférence (Teams). Pour vous inscrire, écrire à info@coopsjb.com.

Ordre du jour de la réunion :

- Accueil
- Qu'est-ce que la Coopérative Régionale d'Électricité?
- Le rôle d'administrateur
- Les comités et les CA (fonctionnement, fréquence, etc.)
- Les compétences recherchées
- Période de questions



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

QUEL EST LE RÔLE D'UN ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATRICE?

En collaboration avec la direction, les administrateurs et les administratrices veillent au bon fonctionnement et à la gestion saine et efficace de la Coopérative. Les personnes intéressées doivent démontrer un intérêt personnel à promouvoir la Coopérative et son savoir-faire ainsi que son engagement dans la communauté et auprès de ses membres. Elles seront disponibles pour assister à 11 réunions du conseil d'administration par année. Les rencontres ont lieu habituellement le soir (19h). Les personnes choisies devront aussi être disponibles pour participer à un ou plusieurs des comités du conseil; le moment et la fréquence des rencontres varient en fonction de leurs membres et de l'agenda.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque candidature doit être appuyée par deux membres de la Coopérative. Nous vous rappelons également que le règlement de régie interne stipule que, pour être admissible au poste d'administrateur, un membre doit avoir acquitté les versements échus sur ses parts sociales, être en conformité avec les conditions d'admission comme membre, et ne pas être endetté envers la Coopérative. Pour vérifier votre admissibilité au poste d'administrateur de la Coopérative, veuillez-vous référer aux [règlements de régie interne de la Coopérative](#).

Chaque candidat et candidate, en plus de son engagement et de sa disponibilité, apportera une vaste expérience ou expertise dans l'une ou plusieurs des fonctions clés suivantes :

- Gouvernance et expérience comme administrateur
- Domaine juridique
- Technologies de l'information
- Finances / audits / gestion financière
- Gestion des risques
- Communications stratégiques
- Gestion de projets
- Domaine de l'énergie (particulièrement énergie renouvelable)
- Ressources humaines

Dans toute la mesure du possible, le comité des nominations s'efforcera de maintenir la représentativité du conseil.

Si vous soumettez votre candidature, veuillez garder à l'esprit les considérations suivantes :

- Le mandat des administrateurs et administratrices est de trois ans.
- Tout administrateur ou administratrice peut se représenter à la fin de son mandat.
- Le conseil tient une réunion mensuelle (en personne ou en visio-conférence).
- Les réunions en personne ont lieu au bureau de la Coopérative (3113 rue Principale, Saint-Jean-Baptiste). Les frais de déplacement sont à la charge de la Coopérative en considérant qu'un membre est domicilié sur le territoire desservi par la Coopérative.



- Les administrateurs et administratrices peuvent également siéger à un des comités permanents (RH, Audit et Gestion des risques, Projet Spéciaux) ou spéciaux du conseil, qui se réunissent entre les réunions du conseil, généralement par téléphone ou visio-conférence.

Si vous souhaitez soumettre une candidature, veuillez remplir le [formulaire](#) et y joindre **ce qui vous motive à déposer votre candidature, une courte biographie** (150 à 200 mots) accompagnée d'une **photo**, de votre **curriculum vitae** ainsi qu'**une vidéo de présentation de 3 minutes au maximum (format paysage)** résumant votre intérêt. Ces documents seront ensuite soumis au comité de nomination.

Les membres seront invités à voter lors de l'AGA pour élire les nouveaux-nouvelles administrateurs et administratrices.

Le comité des nominations examinera toutes les candidatures reçues et présentera une liste de candidats ou candidates en conformité aux règlements de la Coopérative. Les candidats ou candidates qui remplissent les conditions requises seront avisés personnellement au plus tard le **16 avril 2024** pour s'assurer de leur présence lors de l'AGA.

Nous vous remercions de soutenir votre Coopérative et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

David Jodoin, Président du comité des nominations de la Coopérative